



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune de Montreuil-Bellay
Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 2 Rue de la Mairie,
Commune : Montreuil-Bellay
Code postal : 44503
Nature des activités : 49260
Qualification : Etablissement public, collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité morale qui est à la base de l'organisation administrative française.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B2 – Reptiles		
Podarcis muralis Lézard des murailles	Quelques individus (<10 individus)	Destruction d'habitat de repos et de reproduction de l'espèce (haies, fourrés, friche, prairie mésophile)
Lacerta bilineata bilineata Lézard à deux raies	Quelques individus (<10 individus)	Destruction d'habitat de repos et de reproduction de l'espèce (haies, fourrés, friche, prairie mésophile)
B4 – Oiseaux		
Chloris chloris Verdier d'Europe	Quelques individus (<10 individus)	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
Linaria cannabina Linotte mélodieuse	Quelques individus (<10 individus)	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
Cisticola juncidis Cisticole des joncs	1 couple	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (prairie de fauche)
Sylvia borin Fauvette des jardins	1 couple	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
Saxicola rubicola Tarier pâtre	1 couple	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
Carduelis carduelis Chardonneret élégant	Quelques individus (<10 individus)	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés.)

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>

Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aménagement de la ZAC des Coteaux du Thouet (Logements, EHPAD) (cf. dossier CNPN)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire Avec relâcher sur place Avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filer
avec Pièges Préciser :

Capture avec Pièges Préciser :
épuisette Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par arme de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction accidentelle de spécimens par les engins de chantier

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser : Engins de chantier
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

I. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Préciser : Master 1 Ecologie, Environnement, Master 2 Patrimoine Naturel et Biodiversité, Master 2 Gestion et Conservation de la Biodiversité
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

J. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Démarrage des travaux en dehors de la période d'activité et de reproduction des espèces animales protégées à enjeux, soit entre octobre et mars

K. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Pays-de-la-Loire
 Départements : Maine-et-Loire (49)
 Cantons : Doué-la-Fontaine
 Communes : Montreuil-Bellay

L. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECES CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 Cf. chapitres 7 du dossier de demande de dérogation
 Suite sur papier libre

M. COMMENT SE FA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
 Suivi de chantier : contrôle de terrain (1 passage par mois) avec compte-rendu de visite et bilan du suivi à la fin du chantier avec transmission du bilan à la DREAL Pays-de-la-Loire/Service Biodiversité et à la DDT du Maine-et-Loire.
 Un suivi des mesures compensatoires sera mis en place à n+1 sur une durée de 30 ans. Trois passages faune et deux passages flore seront réalisés pendant 5 ans, puis un passage tous les 5 ans entre n+10 et n+30 avec transmission des bilans à la DREAL Pays-de-la-Loire/Service Biodiversité et à la DDT du Maine-et-Loire.

* cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Montreuil-Bellay -
 Le 30/09/2021
 Votre signature

